



DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »

Commune de Garéoult

BILAN 2025

I - Rappel du dispositif

Initié à Garéoult en février 2017 dans le quartier « Ecart Centre », étendu en 2018 au secteur sud-est et en 2024 à toute la commune, le dispositif « Participation citoyenne » vise à rassurer la population, améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette démarche permet également de créer du lien social entre les habitants.

Sans se substituer aux forces de l'ordre, ce dispositif consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle encourage les habitants à être acteurs de leur sécurité en mentionnant aux services d'ordre tout évènement jugé inhabituel ou suspect.

II – Suivi délits d'appropriation

Années	Nombre total de cambriolages	Secteur Ecart Centre	Secteur Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne	
2019	19	5	6		8
2020*	10	4	3		3
2021	15	/	4		11
2022	23	6	9		8
2023	17	3	4		10
2024	12	1	4	Secteur Ouest	Village
				5	2
2025	10	3	0	2	5

(*) pour mémoire période confinement COVID

Chiffres communiqués par la gendarmerie

Année	Nombre total de vols (**)	Secteur Ecart Centre	Secteur Est	Secteurs non couverts par la participation citoyenne	
2022	36	1	11		24
2023	29	3	4		22
2024	33	1	6	Secteur Ouest	Village
				5	21
2025	31	2	11	0	18

(Chiffres communiqués par la gendarmerie)

(**) vols d'effets personnels et/ou de véhicules

III – Actions menées en 2025

Sur l'animation du dispositif

- Début de 2025, départ de trois référents quartier et arrivée d'un nouveau référent soit un total de 24 référents
- Présence sur le marché hebdomadaire en juillet et août 2025 : communication sur le dispositif et distribution de flyers
- Participation de référents au Forum des Associations du 7 septembre 2025 pour présenter le dispositif et faire appel au bénévolat (pas de nouvelles candidatures à l'issue du forum)
- Mise à jour du schéma « Circuit de diffusion à la suite d'évènements » : intégration des alertes pollution
- Nombre d'alertes transmises :
 - ✓ 8 alertes « cambriolage, démarchage » envoyées par la police municipale (21 en 2024)
 - ✓ 1 alerte « pollution » envoyée par le service cohésion sociale

Sur le pilotage du dispositif

- Réunions de suivi : 29 janvier et 12 juin 2025

IV – CONCLUSION

En 2025, le dispositif est en régime de croisière.

La problématique principale reste le recrutement de référents pour assurer la couverture globale (notamment pour le village) et garantir le remplacement lors du départ des référents.